



Monter un dossier de financement ARPIN : les étapes à suivre

➤ Dossier pour l'obtention de l'avis du préfet de région :

Envoi à François Lenell [Service du Livre et de la Lecture / Bureau du Patrimoine] :
francois.lenell@culture.gouv.fr + copie à la DRAC

- Une note précise sur la description du document à restaurer, son état de conservation et le projet de restauration envisagé. Ajouter quelques photographies représentatives
- Un devis détaillé de restauration (nature des opérations avec traitement envisagé, produits et matériaux utilisés, calendrier et coût)

Une fois le dossier instruit auprès du Comité Technique de Restauration, des recommandations peuvent être éventuellement transmises qui donnent lieu à une concertation entre le restaurateur et le responsable des fonds afin d'ajuster la commande.

➤ En cas d'avis favorable, **la demande de subvention** doit être adressée à Nicolas Georges [directeur du Service du Livre et la Lecture] + copie au bureau du Patrimoine. Les pièces constitutives sont les suivantes :

- Un courrier officiel de demande de subvention signé par le maire ou le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- Une copie du devis définitif du restaurateur
- Le plan de financement de la restauration
- Un RIB, le numéro de SIRET et les références complètes de la trésorerie compétente.

Après versement de la subvention, la collectivité bénéficiaire devra adresser la facture.